

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE**  
**DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 5 MAI 2011, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	M. Giovanni-Antonio Colombo, doyen d'âge
<b>CONSEIL GENERAL</b>	44 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	Mme Anna Sophia Delgado et MM. Pierre-Emmanuel Esseiva, Alexandre Marmier et François Pythoud
<b>ABSENTS</b>	Mme Antoinette Herrera-Python et M. Jean-Daniel Savoy
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	8 Conseillers communaux sont présents
<b>EXCUSE</b>	M. Allan Alvez da Costa

**ORDRE DU JOUR**

1. Composition du bureau provisoire par le doyen d'âge (cf. art. 30, al. 2 LCo) : « Le doyen d'âge du Conseil général préside la séance. Il désigne trois scrutateurs qui forment avec lui le bureau provisoire ».
2. Election du (de la) Président(e)
3. Election du (de la) Vice-président(e)
4. Fixation du nombre et élection des scrutateurs (cf. art. 10, al. 1 let. b Règlement du Conseil général) : « Le Conseil général procède à l'élection d'au moins trois scrutateurs pour la durée de la période administrative ».

5. Fixation du nombre et élection des scrutateurs suppléants (cf. art. 10, al. 1 let. c Règlement du Conseil général) : « Le Conseil général procède à l'élection d'au moins trois scrutateurs suppléants pour la durée de la période administrative ».
6. Entrée en fonction des organes nouvellement élus
7. Composition des groupes politiques et désignation de leur président
8. Fixation du nombre des membres de la Commission financière (cf. art. 96, al. 1 et 2 LCo) : « L'Assemblée communale ou le Conseil général ont une Commission financière composée d'au moins trois membres.

Les membres de la Commission sont élus pour la période administrative respectivement parmi les citoyens actifs de la Commune ou parmi les membres du Conseil général. Ne sont pas éligibles les membres du Conseil communal, les fonctionnaires et les employés communaux ».

9. Election des membres de la Commission financière
10. Election des membres du Conseil général pour la Commission d'aménagement (cf. art. 20, al. 1 Règlement du Conseil général) : « [...] Le Conseil communal constitue une Commission d'aménagement dont il fixe le nombre de membres qui doit être au moins de cinq [...] ».
11. Fixation et élection des membres du Conseil général pour la Commission de politique sociale (cf. art. 21 Règlement du Conseil général) : « La Commission de politique sociale est composée d'un membre par groupe [...] » et (cf. art. 3 Avenant du Règlement du Conseil général) : « Les membres élus sur une même liste constituent un seul groupe pour autant qu'ils soient au moins cinq. Les membres élus sur différentes listes peuvent s'unir pour former un groupe à la condition qu'ils soient au moins cinq ».

Ne sont pas éligibles les membres du Conseil communal, les membres de la Commission financière, les citoyens qui ne sont pas membres du Conseil général et les employés communaux.

12. Fixation et élection des membres du Conseil général pour la Commission sur les fusions intercommunales et élection du Président (cf. art. 22 à 27 Règlement du Conseil général). La clef de répartition tient compte de la force numérique des groupes politiques.
13. Désignation de 7 délégués au Conseil d'agglomération et d'un délégué au Comité d'agglomération
14. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2011
15. Délégation de compétence financière du Conseil communal selon l'article 10 alinéa 1 lettres g à j de la Loi sur les Communes pour les transactions immobilières, engagements de sûretés, participations et donations ou legs
16. Divers

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les Conseillers généraux, Mmes et MM. qui êtes là pour suivre cette séance. Ce soir, sans aucun mérite de ma part et grâce à l'absence des deux Conseillers généraux plus âgés que moi, je suis pour la deuxième fois le doyen d'âge de ce législatif communal. La loi sur les communes m'accorde le privilège de présider cette séance constitutive du Conseil général.

Membres anciens et nouveaux du Conseil général, Membres du Conseil communal, vous avez été choisis par les citoyennes et les citoyens de notre Commune pour « pourvoir au bien commun sur le plan local », selon la définition de la Commune contenue dans la loi. Je vous salue cordialement et je vous souhaite la bienvenue dans cette enceinte où, ensemble, nous siégerons pendant les cinq ans de la législature qui vient de commencer. Je vous adresse à toutes et à tous mes félicitations.

Comme pour la législature précédente, j'espère que des relations de confiance et de collaboration s'établiront entre les deux Conseils dans la poursuite du but qui doit être commun à nous tous, celui de faire de Villars-sur-Glâne une Commune qui fonctionne bien, où il fait bon vivre et où les habitants de tous les milieux et de tous les âges se côtoient dans le respect mutuel et avec cordialité.

Les défis ne manquent pas pour la législature qui commence. Je n'en mentionnerai que trois : La poursuite d'une politique financière visant à réduire la dette et à redonner à la Commune une capacité d'autofinancement ; un aménagement du territoire et de la mobilité qui soit garant d'une bonne qualité de vie ; une organisation de l'accueil de la petite enfance et des enfants en âge scolaire qui réponde aux besoins de la population.

Mise à part la discussion sur les budgets et les comptes, le Conseil général, les anciens le savent mais les nouveaux peut-être pas encore, est principalement appelé à se prononcer sur des propositions d'investissements, telles que les écoles, routes, pistes cyclables, zones piétonnes, équipements des nouveaux quartiers, pour n'en citer que quelques-unes.

Je souhaiterais, pour ma part, que nos débats puissent porter, davantage encore que par le passé, sur les politiques communales qui sont à la base des messages que le Conseil communal soumet à notre approbation.

Je salue les représentants de la presse et je les remercie pour leur travail d'information avec toute l'objectivité qui est habituellement la leur.

Je dois excuser Mme Anna Sophia Delgado ainsi que MM. Pierre-Emmanuel Esseiva, Alexandre Marmier et François Pythoud pour le Conseil général et M. Allan Alvez da Costa pour le Conseil communal. Je signale aussi que, pour les besoins du procès-verbal, les débats sont enregistrés. En outre, je prie les intervenants de donner leurs nom et prénom afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Vous avez tous reçu la convocation à cette séance constitutive par lettre du 19 avril 2011. Elle contient la liste des objets à traiter ce soir. Je signale aussi que le quorum étant manifestement atteint, nous pourrions valablement délibérer. Avez-vous des remarques à formuler concernant l'ordre du jour que vous avez reçu et qui vous est proposé ?

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Le groupe PS a une remarque concernant le point 12 ayant trait à la Commission sur les fusions intercommunales. En effet, comme la situation en matière de fusions intercommunales a passablement évolué depuis le moment où on a fondé cette Commission et aujourd'hui, il nous semble important qu'on rediscute les attributions de cette Commission ainsi que sa composition. C'est pour cette raison que le groupe PS vous fait la proposition suivante :

- Repousser le point 12 à une séance ultérieure pour que la Commission actuelle puisse, entre-temps, entamer une petite réflexion sur son avenir et venir avec un projet devant le Conseil général.

Le groupe PS vous propose de ne pas fixer de séance précise pour traiter de cette Commission. Par contre, dès que la Commission actuelle aura fait sa réflexion, elle abordera le Bureau du Conseil général afin d'ajouter ce point à une séance.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Vous avez tous compris. Il s'agirait donc de repousser la décision qui doit concerner le nombre, le mandat et la composition de la Commission sur les fusions intercommunales et de demander à la Commission actuelle de faire des propositions prochainement au Conseil général. Je sou mets la proposition au vote.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition sont priés de lever la main.

***La proposition est acceptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour est modifié en conséquence. Le point 12 ne sera pas traité.

Est-ce qu'il y a d'autres propositions concernant cet ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons passer au premier point de l'ordre du jour tel qu'il est prévu.

1. **Composition du bureau provisoire par le doyen d'âge (cf. art. 30, al. 2 LCo) : « Le doyen d'âge du Conseil général préside la séance. Il désigne trois scrutateurs qui forment avec lui le bureau provisoire ».**

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Après sondage, j'aimerais désigner comme scrutateurs M. Vito Carnevale, Mme Eva Maria Genewein Depelteau, M. Benoît Sansonnens et M. Dimitri Küttel. Merci à ces personnes de venir à la table des scrutateurs.

## **2. Election du (de la) Président(e)**

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Maintenant que les scrutateurs sont en place, nous pouvons procéder à l'élection du (de la) Président(e) du Conseil général et je prie les partis de désigner leur candidat.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Au nom du groupe PLR, j'ai l'immense honneur de présenter à la présidence de notre Conseil général une personne qui, entre autres qualités, en réunit trois : C'est une femme, c'est une femme du Sud et c'est une femme PLR.

Elle est née un 30 janvier entre 1960 et 1980 à Casablanca, au Maroc. Elle y a fait toutes ses écoles dans une école Molière française de Casablanca. Puis elle part pour la France mais, comme femme du Sud, toujours dans le Sud de la France. Elle a passé au collège et au lycée où elle a obtenu son baccalauréat puis un diplôme supérieur de commerce. Elle n'est pas née ici mais elle est villaroise de cœur depuis plus de 25 ans. Elle est mariée à Robert, a trois filles, est commerçante indépendante à Fribourg. Elle siège au Conseil général depuis 2003, est membre de la Commission culturelle et, durant dix ans, de la Commission scolaire. Elle a eu un énorme mérite, c'est d'avoir été la dernière vice-présidente de la législature passée, ce qui l'obligeait, pour être candidate à la présidence du Conseil général, d'être réélue. Elle a été réélue et je vous demande, aujourd'hui, de l'élire à la présidence du Conseil général. Vous l'avez tous reconnue et je lui demande de se lever pour que les nouveaux membres du Conseil général sachent de qui je parle. Il s'agit de Mme Corinne Fässler.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Je vous remercie beaucoup. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je propose de passer au vote et je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Je rappelle que l'élection du président du Conseil général, du vice-président et des scrutateurs se fait à la majorité absolue au premier tour et, si personne n'obtient la majorité, à la majorité relative au 2<sup>ème</sup> tour. La majorité absolue signifie le total des bulletins valables, c'est-à-dire sans les bulletins blancs et nuls, divisé par deux plus un.

Résultat de l'élection à la présidence :

<i>Bulletins distribués</i>	44
<i>Bulletins rentrés</i>	44
<i>Bulletins blancs/nuls</i>	3
<i>Bulletins valables</i>	41
<i>Majorité absolue</i>	21

**Mme Corinne Fässler est élue à la présidence avec 41 voix.**

Nous pouvons applaudir Mme Fässler pour sa brillante élection.

### **3. Election du (de la) Vice-président(e)**

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Comme précédemment, je donne la parole aux Présidents des partis pour faire leur proposition.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Au nom du groupe PS, j'ai le grand plaisir et l'honneur de vous présenter à mon tour un ami, mais aussi un homme engagé et dévoué à la chose publique, et de vous le proposer comme candidat à la Vice-présidence du Conseil général. Il s'agit de M. Marc'Aurelio Andina.

Vous avez pu le constater vous-mêmes, son accent le trahit toujours un peu. Marc'Aurelio Andina est né, comme Mme Corinne Fässler, dans le Sud, mais dans le Sud de la Suisse, le 8 décembre 1959, à Locarno au Tessin. Il est marié à Roselyne et a deux filles. Il est domicilié à Villars-sur-Glâne depuis 1991. Il est Vice-président de la section du PS de Villars-sur-Glâne. Le 28 avril 2005, Marc'Aurelio Andina a été élu au Conseil général de notre Commune. Il a siégé lors de la dernière législature à la Commission d'aménagement. Il est délégué à l'ACoPol et membre du Conseil d'agglomération. Non seulement engagé en politique, Marc'Aurelio Andina est entraîneur de football au FC Villars ainsi que co-fondateur de la première équipe junior féminine de football du FC Villars. Je vous prie de faire bon accueil à cette candidature et je vous remercie de votre soutien.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Merci pour cette proposition. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je propose de passer au vote. Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultats de l'élection à la Vice-présidence :

<i>Bulletins distribués</i>	44
<i>Bulletins rentrés</i>	44
<i>Bulletins blancs/nuls</i>	4
<i>Bulletins valables</i>	40
<i>Majorité absolue</i>	21

**M. Marc'Aurelio Andina est élu à la Vice-présidence avec 40 voix.**

**M. Marc'Aurelio Andina**, nouveau Vice-président. Je ne ferai pas un long discours. Je vais laisser la nouvelle Présidente le faire. Je voudrais seulement dire que vous avez élu une personne du Sud, notamment italoophone, mon accent me trahit toujours. Cela montre une belle ouverture d'esprit des Conseillers généraux de Villars-sur-Glâne. Si je suis là, c'est aussi grâce à ma famille. Comme vous l'avez remarqué, je suis entouré de femmes et je soutiendrai par conséquent les femmes durant cette année de Vice-présidence.

**4. Fixation du nombre et élection des scrutateurs (cf. art. 10, al. 1 let. b Règlement du Conseil général) : « Le Conseil général procède à l'élection d'au moins trois scrutateurs pour la durée de la période administrative ».**

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Je donne la parole aux Présidents des groupes pour faire des propositions quant au nombre de scrutateurs.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Le groupe PS propose de rester à trois scrutateurs.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au vote quant au nombre de scrutateurs.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de trois scrutateurs sont priés de lever la main.

***Le Conseil général accepte le nombre de trois scrutateurs par 42 oui et 2 non.***

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Je prie les Présidents de partis de faire des propositions concernant les élections en tant que scrutateurs.

**M. François Page**, Conseiller général. Le groupe PDC propose M. Pierre-Emmanuel Esseiva.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Le groupe PS propose M. Vito Carnevale.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Le groupe PLR propose M. Gérald Jung.

**M. Giovanni-Antonio Colombo, Président.** Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Résultat de l'élection des trois scrutateurs :

<i>Bulletins distribués</i>	44
<i>Bulletins rentrés</i>	44
<i>Bulletin blanc/nul</i>	0
<i>Bulletins valables</i>	44
<i>Majorité absolue</i>	23

**Sont élus :**

***M. Pierre-Emmanuel Esseiva avec 43 voix***

***M. Vito Carnevale avec 43 voix***

***M. Gérald Jung avec 43 voix***

**5. Fixation du nombre et élection des scrutateurs suppléants (cf. art. 10, al. 1 let. c Règlement du Conseil général) : « Le Conseil général procède à l'élection d'au moins trois scrutateurs suppléants pour la durée de la période administrative ».**

**M. Giovanni-Antonio Colombo, Président.** Je donne la parole aux Présidents des groupes pour faire des propositions.

**M. Nicolas Buntschu, Conseiller général.** Le groupe PS propose trois scrutateurs suppléants.

Celles et ceux qui acceptent la proposition de trois scrutateurs suppléants sont priés de lever la main.

***Le Conseil général accepte à l'unanimité le nombre de trois scrutateurs suppléants.***

**M. Giovanni-Antonio Colombo, Président.** Je prie les Présidents de partis de faire des propositions concernant les élections en tant que scrutateurs suppléants.

**M. Alexandre Marmier, Conseiller général.** Le groupe des Verts propose Mme Eva Maria Genewein Depelteau.

**M. François Page**, Conseiller général. Le groupe PDC propose M. Dimitri Küttel.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Le groupe PLR propose M. Matthias Sluga.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au vote. Je demande donc aux scrutateurs de distribuer les bulletins.

Mme la Syndique Erika Schnyder demande la parole.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je suis désolée d'interrompre ainsi la séance, mais M. Matthias Sluga n'a, malheureusement, pas prêté serment. J'ai vu M. Le Préfet Carl-Alex Ridoré cet après-midi et il m'a rendue attentive que tant qu'il n'a pas prêté serment il ne peut pas être élu scrutateur ni membre d'une Commission du Conseil Général. Je prie donc le groupe PLR de faire une nouvelle proposition.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Je demande une très courte interruption de séance.

***Interruption de séance de 2 minutes.***

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Le groupe PLR propose M. François Grangier.

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Nous pouvons maintenant passer au vote.

Résultat de l'élection des trois scrutateurs suppléants :

<i>Bulletins distribués</i>	<i>44</i>
<i>Bulletins rentrés</i>	<i>44</i>
<i>Bulletin blanc/nul</i>	<i>1</i>
<i>Bulletins valables</i>	<i>43</i>
<i>Majorité absolue</i>	<i>22</i>

**Sont élus :**

***Mme Eva Maria Genewein Depelteau avec 43 voix***

***M. Dimitri Küttel avec 43 voix***

***M. François Grangier avec 43 voix***

**M. Giovanni-Antonio Colombo**, Président. Il ne me reste plus qu'à féliciter les nouveaux élus. Je leur souhaite bon succès et aussi beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles tâches. Je suis moi-même heureux d'avoir pu présider cette séance comme doyen d'âge pour la deuxième fois. Mon rôle se termine ici. Je vous accorde cinq minutes de pause et prie les nouveaux élus de prendre leur place.

***La séance est interrompue huit minutes.***

## **6. Entrée en fonction des organes nouvellement élus**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente nouvellement élue. Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mmes et MM. les Conseillers généraux, Mmes et MM. les représentants de la presse et du public, bonsoir. Avant tout, laissez-moi remercier M. Giovanni-Antonio Colombo pour sa présidence en tant que doyen d'âge. Une présidence brève, mais brillante. Je veux féliciter les Conseillères et Conseillers communaux pour leur élection. Mes félicitations vont également aux nouveaux élus au sein du Conseil général. Ensuite laissez-moi vous adresser, chers collègues du Conseil général, mes remerciements. C'est avec un peu d'appréhension mais beaucoup d'émotion que je ressens cette élection. Il y a quarante ans, les femmes obtenaient le droit de vote en Suisse. En me désignant pour une année à la tête de cette assemblée, vous confirmez la confiance que vous avez envers la gente féminine. Vous êtes sûrement d'accord avec moi Mmes les Conseillères communales. Cette attention me touche infiniment. Je tâcherai d'être à la hauteur de vos attentes. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Benjamin Gasser, dont j'ai eu le plaisir d'être le bras droit au Bureau et au perchoir du Conseil général durant une année. Cher Benjamin, ton efficacité et notre excellente collaboration m'ont été précieuses. Je t'en remercie.

Puisse cette année être constructive et que notre Conseil général poursuive ses débats dans le respect, la sérénité et avec tolérance, pour le bien-être de notre Commune.

Je souhaite également que nous puissions, comme par le passé, collaborer de manière efficace avec notre exécutif.

Tout cela, ce sont des vœux que je me fais, que je vous fais et que je me donne comme discipline pour l'année.

Maintenant, je tiens à remercier mon groupe pour sa confiance et, surtout, je veux saluer ici et remercier ma famille, mon époux Robert, mes trois enfants, Vanessa, Olivia et Carla, ainsi que Philippe, l'ami de ma deuxième fille. Je vous remercie d'avoir toujours été là pour moi, d'avoir supporté mes absences et, aussi un peu, mes sautes d'humeur.

Chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Pour terminer, je veux féliciter M. Marc'Aurelio Andina pour sa brillante élection à la Vice-présidente. Je me réjouis de collaborer avec lui.

Nous pouvons maintenant passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **7. Composition des groupes politiques et désignation de leur président**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La composition des groupes est une information très importante. Je vous rappelle l'article 3 de notre règlement du Conseil général :

*« Al. 1 Le ou les membres élus sur une même liste constituent un seul groupe. Les membres élus sur différentes listes peuvent s'unir pour former un groupe à la condition qu'ils soient au moins cinq.*

*Al. 2 Chaque groupe choisit son nom, désigne son président et en informe le Bureau. Les groupes doivent être constitués définitivement à la première séance de la législature ».*

Je passe maintenant la parole aux groupes du Conseil général en les invitant, en ce début de législature, de bien vouloir annoncer le nom choisi ainsi que le président.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Pour le groupe PS, M. Nicolas Buntschu.

**M. Patrik Roulin**, Conseiller général. Pour le groupe PLR, M. Olivier Carrel.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Pour le groupe PDC, M. François Page.

**M. Alexandre Marmier**, Conseiller général. Pour le groupe Les Verts, M. Adrian Etter.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Quatre UDC + trois PCS, cela ferait sept Conseillers généraux. Mathématiquement, cela ferait aussi un groupe me direz-vous, avec une entrée dans la cour des quatre grands, avec un accès royal aux diverses Commissions du Conseil général. Mais, rassurez-vous, nous ne formerons pas un groupe. Nos deux partis ont chacun leur dignité. Ils sont plus soucieux de cohérence politique face à ceux qui nous ont élus que d'opérations tactiques où la fin justifierait les moyens.

Non, nous argumenterons ce soir à la loyale pour accéder malgré tout aux Commissions communales.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou commentaires ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

**8. Fixation du nombre des membres de la Commission financière (cf. art. 96, al. 1 et 2 LCo) : « L'Assemblée communale ou le Conseil général ont une Commission financière composée d'au moins trois membres.**

**Les membres de la Commission sont élus pour la période administrative respectivement parmi les citoyens actifs de la Commune ou parmi les membres du Conseil général. Ne sont pas éligibles les membres du Conseil communal, les fonctionnaires et les employés communaux ».**

Mme la Syndique demande la parole.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Permettez-moi, Mme la Présidente, de vous adresser au nom du Conseil communal nos plus vives félicitations pour votre brillante élection ainsi qu'à vous, M. le Vice-président.

Je veux intervenir ici, au stade du point 8, pour vous donner une impression ou, plus exactement, une suggestion que vous fait le Conseil communal.

Nous venons d'entendre l'intervention de M. Pierre-Yves Moret et, sur cette lancée, je puis vous dire que le Conseil communal a eu à cœur de répartir toutes les multiples et nombreuses Commissions de manière extrêmement équilibrée, de façon à pouvoir tenir compte de toute la sensibilité politique qui s'est exprimée à travers les urnes de notre Commune. Le Conseil communal, dans cette lancée et après une opération mathématique

extrêmement précise et ardue, vous propose de fixer le nombre des membres de la Commission financière à onze membres.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. La parole est donnée au Conseil général.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Après avoir discuté et s'être mis d'accord avec les autres groupes du Conseil général, le groupe PS vous propose une Commission à neuf membres. C'est en effet la variante qui nous a paru refléter au mieux la composition des groupes au Conseil général et qui permettrait un meilleur travail.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. En préambule, le groupe PCS s'étonne de l'opacité pratiquée par le Conseil communal dans sa communication aux partis concernant la reconstitution des Commissions. Aucune vision d'ensemble lisible des diverses dotations prévues par le Conseil communal ne ressort. Ainsi, apparemment exclus de la Commission financière, nous avons découvert par recoupements la répartition des membres proposés. La Commission financière passerait ainsi des dix sièges de la précédente législature, avec tous les partis représentés, à onze sièges, soit plus un. Mais, Oh ! Surprise, avec l'éjection d'un des six partis représentés au Conseil général, le PCS en l'occurrence. Vous pouvez vous rendre compte de cette situation sur le tableau qui vous est présenté à l'écran maintenant.

La proposition du Conseil communal d'élire onze membres à la Commission financière, sans le PCS, permettrait à deux partis de gauche, forts de 24 sièges au Conseil général, de se faire à bon compte une majorité sur le dos du PCS, face à trois partis de droite qui disposent de 23 sièges, soit un de moins. L'enjeu est donc de taille. Voulons-nous oui ou non que tous les partis représentés au Conseil général soient présents à la Commission financière ?

Rappelons que, durant la précédente législature, tous les partis représentés au Conseil général avaient au minimum un siège à la Commission financière. Ce fut tout bénéfique pour le bon fonctionnement du Conseil général. En effet, les trois-quarts des messages soumis au Conseil général sont d'ordre financier et sont, par ce fait même, analysés et préavisés par cette dernière. La proposition du Conseil communal exclut ainsi au seul PCS l'accès à une source d'informations et de débats essentielle à toute prise de position sérieuse en matière financière.

Ce fait nous amènerait à devoir planifier en plénum des questions de notre groupe qui auraient déjà été réglées lors des séances de préparation des autres groupes, grâce à la présence de leurs représentants à la Commission financière et au Conseil communal.

Notre absence dans la Commission financière nous obligerait de plus à devoir auditionner, lors de nos séances de préparation au Conseil général, les Conseillers communaux auteurs des messages qui nous seraient soumis. Cette solution par défaut obligerait les Conseillers communaux concernés à devoir ainsi perdre du temps à nous redire plus ou moins une deuxième fois ce qu'ils auraient déjà dit à la Commission financière.

C'est pourquoi, nous vous demandons de vous prononcer sur deux points :

- Etes-vous favorables au principe d'une Commission financière où tous les partis soient représentés ?
- Etes-vous favorables à une Commission financière composée de douze membres qui permettrait à l'ensemble des partis d'y être représenté ?

**M. Michel Bavarel**, Conseiller général. Je remercie M. Pierre-Yves Moret pour son intervention. Je tiens à souligner qu'en ma qualité d'ancien membre de la Commission financière, il est très important de pouvoir participer aux délibérations de cette Commission, qui permet de présenter les messages de manière claire aux personnes qui ont un droit de vote. Même si nous n'avons pas créé un groupe ensemble, nous travaillons un peu en parallèle.

**M. François Page**, Conseiller général. Il me semble que nous sommes devant une situation où il y a deux visions du règlement, soit une représentation de chaque parti, soit une représentation de chaque groupe. C'est un problème qui doit être réglé. Si le règlement prévoit une représentation de chaque groupe, on ne peut pas le contourner.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Je veux appuyer les propos de M. François Page. A mon sens, il aurait pu y avoir une demande de changement de l'ordre du jour afin de changer le règlement pour que tous les partis soient représentés au sein de la Commission financière. Cette demande n'a pas été faite. Donc, le règlement fait foi.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Je considère que le flou de l'article 11 de notre règlement permet tout. La preuve, c'est que lors de la précédente législature personne n'a contesté le fait que le groupe UDC soit présent à la Commission financière. Les groupes majoritaires, et nous en faisons partie, ont admis et considéré comme nécessaire que le groupe UDC fasse partie de la Commission financière. Personnellement je pense que, sur la base du cas pratique de la précédente législature, le coup a été joué et personne ne l'a contesté, ni le PS, ni le PDC, ni le PLR. Tout à coup, ces trois partis trouvent que cela ne

joue plus. Alors, excusez-moi, je maintiens que l'ouverture à tous les partis, toute proportion gardée, est un meilleur gain pour le bon fonctionnement du Conseil général. Nous avons expliqué les conséquences pour un parti de ne pas accéder à la Commission financière ; c'est comme travailler à l'aveugle lors d'une Commission du Conseil général car vous avez déjà deux longueurs d'avance et cela fausse le bon fonctionnement.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Je peux bien comprendre tous les arguments que j'ai entendus jusqu'ici. Il y a un argument qui n'a pas été mis sur la table, c'est le nombre. Je trouve qu'une Commission qui comporte plus de 20 % des membres du plénum, comme l'a proposé M. Pierre-Yves Moret, n'est plus jouable, ni gérable. Ce nombre, à mon avis, est trop important. La composition des membres peut être discutée, mais une Commission financière à douze membres est beaucoup trop volumineuse. Il faut réduire ce nombre et s'en tenir à la lettre au règlement.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Il appartient à vous de fixer le nombre des membres de la Commission financière et de fixer aussi le nombre des membres du Conseil général à la Commission d'aménagement. Je vous ai dit que le Conseil communal avait fait une réflexion très poussée. Effectivement, si nous avons proposé onze membres pour la Commission financière, je peux vous assurer que ce chiffre n'est pas sorti du chapeau. Nous avons estimé qu'il était important d'avoir un équilibre et une représentativité équitable dans les différentes Commissions, mais nous ne pouvons pas tenir compte de tous les partis représentés dans toutes les Commissions. C'est pour cette raison que le Conseil communal vous suggère de mettre onze membres dans la Commission financière. Ces onze membres tiennent compte d'une répartition équitable en pourcent des voix obtenues lors des élections. Le Conseil communal suggère aussi que l'UDC siège dans la Commission financière et que dans la Commission d'aménagement un siège soit accordé au PCS.

**M. Alexandre Marmier**, Conseiller général. Le groupe des Verts soutient la proposition du Conseil communal. Il estime que c'est une solution équilibrée qui tient compte de tous les facteurs, y compris du résultat des élections des deux derniers partis. Les citoyens de Villars-sur-Glâne, le 20 mars dernier, ont réélu principalement les sortants. Nous pensons que c'est également un signe pour réélire les sortants dans les Commissions financière et d'aménagement.

**M. Claude Longchamp**, Conseiller général. Je veux simplement revenir sur l'art. 11, al. 2, qui fait état d'une représentation majoritaire et pas d'une non-représentation d'un groupe.

Donc, je pense que le groupe UDC a tout à fait le droit d'être représenté dans une Commission, tout comme le groupe PCS.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus de remarque, je demande une interruption de séance afin de permettre au Bureau du Conseil général de se réunir.

***La séance est interrompue cinq minutes.***

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je vous rappelle que la mission du Conseil général est de fixer le nombre de membres de la Commission financière. Dès lors, on procède comme pour les messages, c'est-à-dire qu'on va commencer par la suggestion du Conseil communal.

Je vois que M. Olivier Carrel demande la parole.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Le groupe PLR a une troisième proposition à faire car entre neuf, onze et douze, il y a dix. Je fais une proposition à dix membres pour la Commission financière et je serai clair et net au niveau de la composition. Il n'est pas nécessaire d'avoir un nombre impair de membres, la Commission financière de la dernière législature l'a prouvé. Les compétences comptent, la couleur politique un peu moins. Je fais donc la proposition suivante : Une Commission financière de dix membres, composée de quatre PS, deux PDC, deux PLR, un UDC et un Vert. C'est ce qui me paraît contenter une partie de notre assemblée.

Je pense, M. Pierre-Yves Moret, que votre parti trouvera certainement une compensation dans une autre Commission.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. La Commission stratégique du Conseil général est bien entendu la Commission financière, et non la Commission d'aménagement. J'ai déjà dit que les trois-quarts des objets traités par le Conseil général sont d'ordre financier. Les autres Commissions sont plus consultatives et sont au service du Conseil communal. Je maintiens que tous les partis doivent être représentés au sein de la Commission financière.

**M. Alexandre Marmier**, Conseiller général. Le groupe des Verts propose de reprendre la suggestion du Conseil communal et de nommer une Commission financière à onze membres.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Nous allons maintenant soumettre au vote, dans l'ordre, les suggestions qui ont été faites, soit :

- Celle du Conseil communal : 11 membres
- Celle du PS : 9 membres
- Celle du PCS : 12 membres
- Celle de M. Olivier Carrel, pour le PLR : 10 membres

Si une proposition est acceptée, nous ne votons pas les autres suggestions.

Celles et ceux qui acceptent la suggestion de 11 membres sont priés de lever la main.

***Cette suggestion est refusée par 35 non, 8 oui et 1 abstention.***

Celles et ceux qui acceptent la suggestion de 9 membres sont priés de lever la main.

***Cette suggestion est acceptée par 18 oui, 15 non et 11 abstentions.***

Celles et ceux qui acceptent la suggestion de 12 membres sont priés de lever la main.

***Cette suggestion est refusée par 28 non, 12 oui et 4 abstentions.***

Celles et ceux qui acceptent la suggestion de 10 membres sont priés de lever la main.

***Cette suggestion est refusée par 23 non, 17 oui et 4 abstentions.***

La Commission financière sera donc composée de neuf membres. Nous pouvons passer au point 9 de l'ordre du jour.

## **9. Election des membres de la Commission financière**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Suite au résultat du point précédent, nous devons élire neuf membres. L'élection aura lieu au scrutin de liste et je prie les groupes de prendre la parole pour leurs candidats. Vous êtes priés d'inscrire sur les bulletins de vote le nom des personnes que vous souhaitez élire à la Commission financière.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Le groupe PS a le plaisir de proposer pour cette Commission tout d'abord les trois sortants, soit MM. Thomas Marthaler, Jean-Daniel Margueron et Giovanni-Antonio Colombo, ainsi qu'un nouveau venu, soit M. Vito Carnevale, qui a 28 ans et qui est économiste. Je vous remercie par avance de leur faire un très bon accueil.

**M. Patrik Roulin**, Conseiller général. Le groupe PLR propose comme candidat M. Olivier Carrel, le Président de la Commission financière sortant, ainsi que M. Ian Peiry, économiste.

**Mme Marie-Hélène Brouchoud**, Conseillère générale. Le groupe PDC propose M. Jean-Daniel Savoy, qui a fort longtemps fait partie de la Commission financière et qui est conseiller économique, ainsi que M. François Page, qui est directeur adjoint des finances de la Radio Suisse romande.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le parti des Verts propose M. Bruno Marmier comme membre de la Commission financière.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je vous rappelle que si vous mettez plus de neuf membres, les candidats supplémentaires seront tracés en commençant par le bas. Vous êtes priés de vous en tenir à neuf membres. Je passe la parole au Conseil général.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Nous avons à proposer la candidature d'un jeune homme de 32 ans, M. Vital Studer, qui est au bénéfice d'un master en science économique obtenu à l'Université de Fribourg. Il termine un diplôme post-grade en gestion intégrée des ressources en eau. Il est actuellement enseignant au CO de Bulle. Fraîchement élu au Conseil général, il est prêt à mettre avec enthousiasme ses compétences en gestion économique et financière au service de ladite Commission.

**M. Michel Bavarel**, Conseiller général. En tant qu'ancien membre de la Commission financière, je présente aussi ma candidature.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres candidatures ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons distribuer les bulletins. Vous êtes priés de vous en tenir à neuf membres.

Résultat de l'élection des membres de la Commission financière :

<i>Bulletins distribués</i>	44
<i>Bulletins rentrés</i>	44
<i>Bulletin blanc/nul</i>	0
<i>Bulletins valables</i>	44
<i>Majorité absolue</i>	23

**Sont élus :**

- M. Thomas Marthaler avec 37 voix***
- M. Jean-Daniel Margueron avec 36 voix***
- M. Giovanni-Antonio Colombo avec 33 voix***
- M. Vito Carnevale avec 33 voix***
- M. Olivier Carrel avec 40 voix***
- M. Ian Peiry avec 39 voix***
- M. Jean-Daniel Savoy avec 38 voix***
- M. François Page avec 36 voix***
- M. Bruno Marmier avec 28 voix***

**Ne sont pas élus :**

- M. Vital Studer (11 voix)***
- M. Michel Bavarel (15 voix)***

Je félicite les neuf nouveaux membres de la Commission financière et je vous informe déjà ce soir que votre première séance se tiendra le lundi 9 mai 2011, à 07h30 à l'Administration communale.

**10. Election des membres du Conseil général pour la Commission d'aménagement**  
(cf. art. 20, al. 1 Règlement du Conseil général) : « [...] Le Conseil communal constitue une Commission d'aménagement dont il fixe le nombre de membres qui doit être au moins de cinq [...] ».

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je passe la parole au Conseil général pour proposer vos candidatures. Je rappelle quand même la répartition des membres de la Commission d'aménagement, soit 2 PDC, 3 PS, 2 PLR, 1 PCS et 1 Vert.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Le groupe PS propose trois candidats, soit Mme Françoise Ducrest, M. Marc'Aurelio Andina et une nouvelle venue, Mme Belkiz Renklicicek.

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. Le groupe PCS propose la candidature de M. Pierre-Yves Moret.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Le groupe PLR propose la candidature de deux nouveaux venus, soit Mme Martine Vorlet et M. François Grangier.

**M. François Page**, Conseiller général. Le groupe PDC propose ses deux anciens membres, soit MM. Marius Rudaz et François Riedo.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller général. Le groupe des Verts propose M. Adrian Etter.

**M. Michel Bavarel**, Conseiller général. Le groupe UDC propose M. Beat Scheuner.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Il n'y a visiblement aucune autre candidature. Nous allons donc passer au vote. Nous devons voter pour neuf personnes. Je prie les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins.

Résultat de l'élection des membres de la Commission d'aménagement :

<i>Bulletins distribués</i>	44
<i>Bulletins rentrés</i>	44
<i>Bulletin blanc/nul</i>	0
<i>Bulletins valables</i>	44
<i>Majorité absolue</i>	23

**Sont élus :**

***M. Pierre-Yves Moret avec 25 voix***

***Mme Belkiz Renklicicek avec 30 voix***

***M. Marc'Aurelio Andina avec 38 voix***

***Mme Françoise Ducrest avec 35 voix***

***Mme Martine Vorlet avec 32 voix***

***M. François Grangier avec 35 voix***

***M. Marius Rudaz avec 40 voix***

***M. François Riedo avec 31 voix***

***M. Adrian Etter avec 36 voix***

**N'est pas élu :**

**M. Beat Scheuner (20 voix)**

Je présente mes félicitations aux nouveaux membres de la Commission d'aménagement.

**11. Fixation et élection des membres du Conseil général pour la Commission de politique sociale (cf. art. 21 Règlement du Conseil général) : « La Commission de politique sociale est composée d'un membre par groupe [...] » et (cf. art. 3 Avenant du Règlement du Conseil général) : « Les membres élus sur une même liste constituent un seul groupe pour autant qu'ils soient au moins cinq. Les membres élus sur différentes listes peuvent s'unir pour former un groupe à la condition qu'ils soient au moins cinq.**

**Ne sont pas éligibles les membres du Conseil communal, les membres de la Commission financière, les citoyens qui ne sont pas membres du Conseil général et les employés communaux ».**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je passe maintenant la parole aux groupes pour leurs propositions.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Avant de passer aux propositions de candidatures, j'ai une proposition qui a été élaborée avec l'ensemble des groupes, qui se sont mis d'accord pour proposer une modification du règlement du Conseil général pour demander que cette Commission ne comporte pas quatre membres mais huit membres. En effet, nous avons trouvé qu'il était nécessaire, pour que cette Commission puisse abattre un travail important, qu'elle soit plus large et qu'on puisse avoir plus de personnes à l'intérieur.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je prends note de ce désir, mais il faudra attendre plusieurs mois pour cela car le règlement du Conseil général a été approuvé par le Canton et toute modification doit suivre le même chemin.

Mme la Syndique demande la parole.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Nous sommes ici devant une proposition de modification du règlement du Conseil général. Or, il faut bien se rendre à l'évidence, ce point n'est pas à

l'ordre du jour. Ce que je vous propose, c'est d'élire la Commission de politique sociale sur la base du règlement actuel et, ensuite, le groupe PS pourra faire une proposition de modification du règlement. Si cette modification est acceptée, les membres suivants seront alors élus.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je demande maintenant aux différents groupes de faire leurs propositions.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le groupe des Verts propose Mme Marie-Lucie Uehlinger.

**M. François Page**, Conseiller général. Le groupe PDC propose Mme Antoinette Herrera-Python.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Le groupe PLR propose M. Eric Guggiari.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Le groupe PS propose Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je prie les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins.

Résultat de l'élection des membres de la Commission de politique sociale :

<i>Bulletins distribués</i>	43 (Mme Eva Maria Genewein Depelteau étant partie)
<i>Bulletins rentrés</i>	43
<i>Bulletins blancs/nuls</i>	4
<i>Bulletins valables</i>	39
<i>Majorité absolue</i>	20

**Sont élus :**

***Mme Marie-Lucie Uehlinger avec 35 voix***

***Mme Antoinette Herrera-Python avec 36 voix***

***M. Eric Guggiari avec 38 voix***

***Mme Marie-Claude Cudré-Mauroux avec 35 voix***

Je vous félicite pour votre nomination.

Le point 12 ayant été supprimé de l'ordre du jour, nous passons au point 13.

### **13. Désignation de 7 délégués au Conseil d'agglomération et d'un délégué au Comité d'agglomération**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je passe la parole à Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Selon les statuts de l'Agglomération, la Commune de Villars-sur-Glâne a droit à sept membres au Conseil d'agglomération plus un membre au Comité d'agglomération. Tous ces membres doivent être élus par le Conseil général. Il s'agit bien d'élection et non pas d'une simple désignation par le Conseil communal ; avec cette différence que dans le Conseil d'agglomération trois des membres sur les sept doivent être des Conseillers communaux.

Le Conseil communal vous propose de désigner les personnes suivantes :

#### Pour le Conseil d'agglomération :

- Mme Marie Garnier
- M. Nicolas Bapst
- M. Benjamin Gasser

#### Pour le Comité d'agglomération :

- Mme Erika Schnyder

Il s'agit d'une élection et cette élection devra se faire par les membres du Conseil d'agglomération, y compris les membres du Comité d'agglomération. Cela signifie que vous devez désigner votre Syndique, si vous êtes d'accord de l'envoyer au Comité d'agglomération, plus sept autres membres, parce que lorsque je rentre au Comité d'agglomération, une place se libère au Conseil d'agglomération.

A part les trois Conseillers communaux, il vous reste à désigner quatre autres membres du Conseil général pour le Conseil d'agglomération.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole au Conseil général.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le groupe des Verts propose M. Bruno Marmier.

**M. François Page**, Conseiller général. Le groupe PDC propose M. Dimitri Küttel.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Le groupe PS propose M. Marc'Aurelio Andina.

**M. Michel Bavarel**, Conseiller général. Le groupe UDC propose M. Claude Longchamp.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Le groupe PLR propose M. François Grangier.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je prie les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins.

Résultat de l'élection des membres pour le Comité d'agglomération :

<i>Bulletins distribués</i>	42
<i>Bulletins rentrés</i>	42
<i>Bulletins blancs/nuls</i>	4
<i>Bulletins valables</i>	38
<i>Majorité absolue</i>	20

**Est élue :**

***Mme Erika Schnyder avec 38 voix***

Résultat de l'élection des membres pour le Conseil d'agglomération :

<i>Bulletins distribués</i>	42
<i>Bulletins rentrés</i>	42
<i>Bulletin blanc/nul</i>	0
<i>Bulletins valables</i>	42
<i>Majorité absolue</i>	22

**Sont élus :**

***Mme Marie Garnier avec 32 voix***

***M. Nicolas Bapst avec 32 voix***

***M. Benjamin Gasser avec 31 voix***

***M. Bruno Marmier avec 27 voix***

***M. Dimitri Küttel avec 30 voix***

***M. Marc'Aurelio Andina avec 32 voix***

***M. François Grangier avec 31 voix***

***N'est pas élu :***

***M. Claude Longchamp (15 voix)***

Je présente mes félicitations à nos délégués. Leur tâche sera extrêmement importante pour notre Commune et l'ensemble de l'Agglomération.

#### **14. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2011**

**Mme Corinne Fässler** Présidente. Vous avez toutes et tous reçu le procès-verbal de la séance du 24 février 2011. Y a-t-il des remarques à formuler ? Ceci n'est pas le cas, nous allons pouvoir voter.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 24 février 2011 sont priés de lever la main.

***Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins quatre abstentions.***

#### **15. Délégation de compétence financière du Conseil communal selon l'article 10 alinéa 1 lettres g à j de la Loi sur les Communes pour les transactions immobilières, engagements de sûretés, participations et donations ou legs**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Comme chaque début de législature, le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder une délégation de compétence financière afin de lui permettre de gérer les affaires financières courantes sans devoir chaque fois passer systématiquement par le législatif.

Le Conseil communal vous demande donc, pour cette législature, de lui octroyer cette délégation de compétence à hauteur de Fr. 300'000.--, puisque nous sommes souvent arrivés, au cours de la dernière législature, à des montants qui atteignaient cette limite.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. Y a-t-il des remarques concernant ce point ?

**M. Olivier Carrel**, Conseiller général. Ce message n'a pas été soumis à la Commission financière, bien qu'il aurait dû l'être. L'ancien Vice-président et moi-même avons discuté de ce problème avant la séance et, pour raccourcir les débats, nous pouvons vous dire que ce message est approuvé favorablement par l'ancienne Commission financière.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Etant donné qu'il n'y a plus de remarque, nous allons pouvoir passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal octroyant à ce dernier une délégation de compétence à hauteur de Fr. 300'000.-- sont priés de lever la main.

***Le message est accepté à l'unanimité moins quatre abstentions.***

## **16. Divers**

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Nous arrivons enfin au dernier point de l'ordre du jour. Je donne la parole au Conseil général.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Avec la nouvelle composition de la Commission financière, la majorité des quatre partis représentés au Conseil communal a eu la main lourde ce soir. A coup d'arguments mathématiques et forts d'une pseudo justice de vainqueur vous avez réussi, Mesdames, Messieurs, à imposer une Commission qui est une copie conforme de votre représentation au Conseil communal. Nous prenons ce choix pour une arrogance politique et cela aura des effets fâcheux sur le bon fonctionnement de notre Conseil général. C'est bien dommage pour notre démocratie locale.

Dans ce sens, nous allons proposer prochainement, en concertation avec les partis qui le souhaitent, de modifier certains articles du règlement du Conseil général. Il s'agit, entre autres, de l'article 3 qui fixe à cinq le nombre d'élus nécessaires pour former un groupe politique, sachant qu'à Marly il suffit d'être trois pour former un groupe au Conseil général. Les articles traitant de la Commission de politique sociale mériteraient également un toilettage. En discutant avec les partis, nous verrons encore d'autres points qu'il faudrait clarifier. Nous développerons une proposition pour une prochaine séance.

**Mme Corinne Fässler**, Présidente. Il n'y a plus de remarque. Il me reste à vous remercier, chers collègues, pour votre participation active à cette séance constitutive. Nous sommes désormais prêts à affronter cette nouvelle législature.

Un grand merci à notre Secrétaire communal, M. Emmanuel Roulin, à son adjointe, Mme Martine Stritt-Dubey, à M. Vanco Manusev ainsi qu'à tout le Secrétariat communal pour la préparation et la conduite de cette séance.

Je remercie Mme la Syndique Erika Schnyder et tous les membres du Conseil communal.

La prochaine séance est fixée au jeudi 26 mai 2011.

Je vous souhaite une belle fin de soirée et vous invite à passer à l'apéritif organisé par la Commune.

La séance est levée à 23h00.

#### **AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**

**La Présidente**

Emmanuel ROULIN

Corinne FÄSSLER